



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org

Allocution du Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, à l'occasion du Séminaire régional de l'ONU DC pour les parlementaires

Assouan, le 31 janvier 2017

Monsieur le Président du Parlement égyptien,
Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée,
Mesdames et Messieurs les parlementaires de la région participant à ce séminaire,
Madame la représentante du bureau régional de l'ONU DC pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord,
Monsieur Mauro Miedico du Siège de l'ONU DC,
Eminents invités,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je participe avec vous, aujourd'hui, à ce très important séminaire. Je suis particulièrement heureux qu'il se déroule à Assouan, l'un des hauts lieux de l'Égypte antique et de la civilisation universelle. Je souhaite remercier monsieur le Président Ali Abdel Aal Sayed Ahmed pour l'accueil de cet événement ici à Assouan. Nous en sommes infiniment reconnaissants et je suis sûr que les dispositions prises par le Parlement égyptien permettront la réussite de cet séminaire.

Je voudrais également remercier l'ONU DC d'avoir associé l'UIP à cet événement. Unis et déterminés, nous voulons contribuer à l'effort mondial d'élimination de ce fléau qu'est le terrorisme. Ce séminaire témoigne assurément de cette volonté et l'UIP est très heureuse d'apporter son soutien.

D'aucuns pourraient s'interroger, à juste titre, sur le rôle des parlements dans la lutte contre le terrorisme.

Comme vous ne l'ignorez pas, le terrorisme et l'extrémisme sont des questions examinées, depuis un certain temps déjà, par les parlements du monde entier étant donné qu'elles menacent directement les valeurs démocratiques, le développement et les droits de l'homme, soit les fondements mêmes sur lesquels l'UIP a été créée

en 1889. Rien qu'au cours des deux dernières décennies, les Assemblées de l'UIP ont adopté pas moins de 12 grandes résolutions relatives au terrorisme et à l'extrémisme, ce qui a permis de jeter les bases d'un plan d'action porté par les Membres de l'UIP.

En préalable à nos délibérations sur les défis à relever par la communauté mondiale face au terrorisme, je pense qu'il serait utile de rappeler la position que l'UIP partage avec les Nations Unies : le terrorisme ne peut être, et ne doit être, ni associé, ni attribué, à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique. Je suis convaincu que c'est par la légitimité et la justice que nous devons lutter contre le terrorisme.

Comme l'ont montré les résolutions de l'UIP que je viens d'évoquer, les parlements doivent coopérer avec les Nations Unies pour mettre en œuvre ses stratégies et résolutions relatives au terrorisme. Ces résolutions ont posé les bases d'une réponse globale et intégrée au terrorisme, à l'échelle mondiale et nationale, tout en soulignant le rôle des organes législatifs dans leur mise en œuvre. En 2015, la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement, qui s'est tenue à New York, a d'ailleurs appelé les parlements à un soutien et à une coopération sans faille pour la mise en œuvre de toutes les résolutions, conventions et accords de l'ONU visant à combattre le terrorisme.

Il est bien évident que les parlements jouent un rôle essentiel dans la ratification des conventions et des autres dispositifs internationaux et pour intégrer ceux-ci dans l'architecture législative nationale. Je dois toutefois insister sur le fait que les parlements ne doivent pas se limiter à cette fonction de ratification. Ils doivent également adopter des mesures législatives spécifiques, échanger des informations et des connaissances précises et pertinentes, et encourager des mesures de renforcement des capacités.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous en conviendrez avec moi, il vaut mieux prévenir les actes terroristes que les combattre par une action répressive, ce point constituant l'une des raisons de notre présence aujourd'hui. Il y a juste un an, le Secrétaire général de l'ONU présentait son Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, dans lequel est souligné le rôle essentiel des parlements pour chacune des sept priorités définies. Le succès des mesures préventives dépend, entre autres, de la bonne représentation de la société par son parlement et de la capacité de ce

dernier à éradiquer les situations susceptibles d'entraîner un extrémisme violent.

Eu égard à leurs prérogatives législatives et à leur pouvoir de contrôle en matière de mise en œuvre, parlements et parlementaires sont à même de transmettre des connaissances sur l'extrémisme violent. Ils assument un rôle de premier plan en ce qui concerne la prévention et ont une bonne compréhension des situations conduisant à des menaces aux niveaux national et mondial. Le parlement peut également, par exemple, légiférer pour lutter contre les sites web faisant l'apologie du terrorisme.

Dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD), la communauté internationale s'est engagée à promouvoir une société juste, pacifique et ouverte à tous, dans laquelle la peur et la violence sont exclues. En effet, il ne peut pas y avoir de développement durable sans paix, et inversement. J'en suis persuadé, nous souhaitons tous mener à bien la mise en œuvre de l'Objectif 16 afin de promouvoir des institutions efficaces, transparentes et inclusives, à tous les niveaux, en vue de lutter contre ces ferments de l'extrémisme que sont les inégalités et la violence. A cet égard, je souhaite souligner l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes. L'UIP s'est engagée à rajeunir la démocratie et à donner la parole aux jeunes afin que leur potentiel créatif profite à la société dans son ensemble.

S'agissant de problèmes mondiaux, le terrorisme et l'extrémisme nécessitent une réponse mondiale coordonnée et globale, impliquant toutes les parties prenantes concernées. Pourtant, malgré les nombreuses résolutions de l'ONU et de l'UIP appelant à une meilleure coordination, des lacunes persistent en matière de mise en œuvre. Un manque de coordination existe entre les instances législatives et exécutives, aux niveaux national et international, ou bien dans l'adoption, au plan national, des résolutions concernées de l'ONU et de l'UIP. Ces lacunes entravent les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme et elles préoccupent sérieusement la communauté parlementaire internationale.

La nécessité d'une coordination mondiale efficace contre le terrorisme est donc clairement exprimée dans la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021. Celle-ci souligne le rôle contributif de l'UIP en matière de maintien de la paix, de prévention des conflits et de sécurité. Elle vise en outre à garantir que les parlements ne restent plus à l'écart des efforts internationaux. A cet égard, les Parlements membres de l'UIP m'ont donné mandat, en tant que Secrétaire général de l'UIP, de coopérer plus étroitement avec le Comité contre le terrorisme (CCT) et

sa Direction exécutive (DECT) ainsi qu'avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Chers participants,

S'appuyant sur les résolutions de l'UIP et de l'ONU, l'ONUDC et l'UIP ont élaboré une initiative commune sous la forme d'un plan d'action définissant des objectifs nationaux, régionaux et internationaux. Au niveau national, cette initiative vise à épauler les parlements nationaux par le biais de programmes techniques et de renforcement des capacités, à stimuler la coopération entre les instances législatives et exécutives du gouvernement, en vue de l'adoption de plans nationaux de lutte contre le terrorisme, et à échanger des pratiques et expériences sur l'incorporation, dans la législation nationale, des résolutions internationales.

Au niveau régional, il est essentiel de soutenir la coopération parlementaire et d'intensifier les échanges de pratiques et d'expériences pertinentes. L'UIP peut jouer un rôle clé en incitant ses Membres à étudier cette question sous l'angle régional, notamment en matière de financement du terrorisme ou de mobilisation régionale de combattants terroristes étrangers.

Au plan international, l'UIP peut jouer un rôle déterminant en attirant l'attention des organes pertinents de l'UIP et de l'ONU sur les préoccupations, pratiques et expériences des parlements nationaux afin de développer de meilleures pratiques, des directives et d'autres documents et, ainsi, faciliter la mise en œuvre, au niveau national, des résolutions internationales.

Pour atteindre ces objectifs, il serait utile de : (1) institutionnaliser le soutien de l'UIP aux efforts de l'ONU, grâce à la constitution d'un Groupe de travail parlementaire de haut niveau, sous la forme d'une structure de coordination réunissant directement les représentants des organes législatifs mondiaux avec la DECT et l'ONUDC, (2) définir un Réseau parlementaire mondial pour échanger les expertises et connaissances sur les cadres juridiques et les résolutions internationales pertinentes, (3) fournir des programmes de renforcement des capacités parlementaires, et (4) publier une enquête ou un rapport parlementaire national annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action et de la Stratégie de l'ONU, la ratification des traités internationaux, les politiques de prévention, en vue de l'élaboration de directives et de meilleures pratiques.

Une première étape pourrait consister à organiser la première Conférence parlementaire mondiale sur la lutte contre le terrorisme.

Mesdames et Messieurs,
Nous disposons de tous les outils permettant à ce partenariat
d'apporter une dimension parlementaire nécessaire à la lutte contre le
terrorisme et l'extrémisme violent.

Comme je l'espère sincèrement, avec votre bienveillance et votre
aide, notre initiative commune va aller de l'avant.

Je vous remercie.